

Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 4 novembre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Stéphane LE FOLL rencontre l'ensemble des acteurs de la filière betterave-sucre pour préparer la fin des quotas

Stéphane LE FOLL a réuni ce mardi 3 novembre les représentants des planteurs de betterave, des sucriers et des utilisateurs de sucre pour échanger sur les conclusions et les recommandations du rapport remis le 28 septembre dernier par Serge Lhermitte et Thierry Berlizot sur les perspectives du secteur sucrier français après la fin des quotas. Cette mission ministérielle, lancée par le ministre de l'agriculture en début d'année, visait à réfléchir aux conditions de réussite de la filière après 2017 (en savoir plus).

Le travail des missionnaires, dont la qualité a été unanimement reconnue par les acteurs présents, a permis de dégager un certain nombre d'enjeux partagés concernant l'avenir du secteur. L'amélioration de la compétitivité et la conclusion d'un accord interprofessionnel national sont ainsi apparues comme deux enjeux majeurs. Le rôle des utilisateurs de sucre, qui contribuent positivement à la balance commerciale française grâce aux exportations de produits transformés à forte valeur ajoutée, a également été souligné.

Stéphane LE FOLL a mis l'accent sur l'importance de l'organisation collective et du dialogue interprofessionnel pour que le secteur puisse tirer pleinement parti des opportunités de croissance qui découleront de la fin des limitations de production, en quantité et en débouchés, d'ici 2 ans.

Le ministre a également souligné qu'un partage équilibré de la valeur ajoutée tout au long de la filière, respectant les contraintes de chacun des maillons, serait un élément clé de réussite. La rémunération des planteurs, la capacité des sucriers à réaliser les investissements nécessaires ou encore la sécurité d'approvisionnement des utilisateurs devront être pris en compte dans les discussions.

Afin de favoriser les échanges et apporter les éclairages réglementaires nécessaires, le ministre a annoncé la mise en place de groupes de travail pilotés par la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) autour de trois thématiques principales : adaptation aux marchés, compétitivité et innovation, et gouvernance de la filière. Les résultats de ces groupes de travail sont attendus pour le début de l'année prochaine.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; <u>cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr</u>
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; <u>ministere.presse@agriculture.gouv.fr</u>



Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Porte-parole du Gouvernement

« La filière sucrière française dispose de tous les atouts pour relever le défi de la fin des quotas. Je salue donc la volonté de l'ensemble des acteurs d'anticiper cette échéance et tirer parti des opportunités qui se présenteront. Je suis convaincu que l'organisation collective permettra de maximiser la valeur ajoutée créée sur le territoire et je veillerai à ce que tous les maillons de la filière puissent en bénéficier. Avec la fin des quotas sucriers, je souhaite que la France consolide son statut de leader européen du secteur et puisse accroître ses parts de marché à l'international » a indiqué Stéphane LE FOLL en conclusion.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; <u>cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr</u>
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; <u>ministere.presse@agriculture.gouv.fr</u>